



Du nouveau dans la gestion des biodéchets



La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire est venue modifier la législation en matière de tri. **À partir du 31 décembre 2023, tous les ménages doivent**

pouvoir trier leurs déchets biodégradables. Aujourd'hui, **chaque habitant jette en moyenne 85 kg de ses déchets aux ordures**, qui sont ensuite enfouis voire incinérés. La généralisation du tri des biodéchets s'avère aujourd'hui indispensable.

Deux solutions sont possibles :

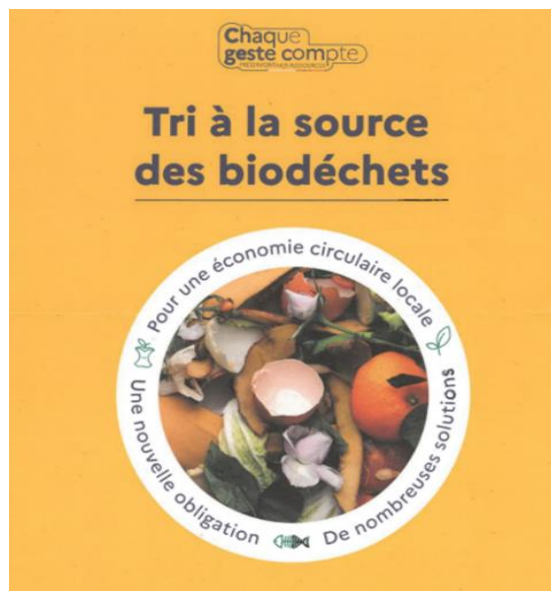
- le composteurs individuels pour ceux qui le souhaitent. Pour 20 €, le SYDED du lot propose un KIT COMPOSTAGE ; vous trouverez le bon de commande sur le site internet du Syded et en page 2 du Gazouillis.
- autre solution : l'apport en composteurs collectifs. Pour les personnes qui n'ont pas d'espace ou qui ne souhaitent pas de composteur individuel, les biodéchets peuvent être déposés dans le composteur situé à côté de la cantine de l'école publique. En 2024, la commune va mettre en place d'autres points de collecte, des réflexions sont en cours pour proposer des composteurs plus proches du bourg et des habitats regroupés.

Pourquoi trier les biodéchets à la source ?

- **Réduire le bilan carbone du secteur des déchets**

Les biodéchets sont composés à 80 % d'eau. Les incinérer est inutilement énergivore. Les enfouir génère du méthane, un gaz dont le pouvoir de réchauffement global est 25 fois supérieur à celui du CO2.

Les trier afin de les valoriser ne présente que des avantages.



En triant les biodéchets, plus de 800 000 tonnes de gaz à effet de serre sont évitées.

- **Produire des énergies renouvelables**

Mobiliser les biodéchets permet de développer la production de biogaz, une énergie renouvelable nécessaire à la décarbonation. Le biogaz peut être utilisé de différentes manières :

- Sous forme de combustible pour produire électricité et chaleur ;
- Purifié en biométhane et utilisé comme carburant ;
- Injecté dans le réseau de gaz naturel.

- **Pour une résilience des modèles agricoles**

Remplacer les apports en engrais de synthèse par des engrais organiques issus de biodéchets (compost par exemple) présente d'importants bénéfices environnementaux. La revitalisation des sols peut ainsi se faire à l'aide de ressources renouvelables et disponibles sur le territoire.

Benoît Conte Conseiller municipal délégué Syded



**Réunion publique à
propos de « l'adressage »
le 21 mars à 20 heures, la Halle**

Rappels : on appelle « biodéchets » les déchets organiques fermentescibles :

- Les déchets alimentaires ou « **déchets de cuisine et de table** » : déchets de cuisine tels que les restes de repas, de préparations (épluchures) ou les produits périmés non consommés, issus des ménages, des restaurants, des traiteurs, etc.



Certains déchets sont particulièrement pénalisants ; les lingettes, mouchoirs, masques et gants en tous genres bouchent les filtres et bloquent les pompes. Ils coûtent très cher à la collectivité. Ils doivent aller exclusivement dans le bac à ordures « tout venant ».

Un exemple d'incivilité. Il existe des bacs spécialisés au parking des Micocouliers aptes à recevoir vêtements et chaussures attachées par paire et emballées. Vous ne pouvez pas vous y rendre... votre voisin se fera un plaisir de vous y accompagner.



- Les déchets issus de l'entretien des parcs et jardins ou « **déchets verts** » : tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles, etc.

Toutes les précisions sont sur le site suivant :
<https://syded-lot.fr/dechets/bien-jeter/mes-consignes-de-tri>

Eclairages publics : on vous éclaire !

Voici la réponse faite à une citoyenne de Limogne en Quercy

Chère Madame

Les éclairages publics en dehors du centre-bourg ne sont plus en service depuis juillet 2022 après qu'une délibération du Conseil municipal a été votée dans ce sens.

Le fragile équilibre de notre budget communal a conduit l'équipe municipale depuis sa prise de fonction à réduire les dépenses non essentielles : un impératif pour conserver des moyens financiers et traiter les problèmes les plus criants de notre commune. La part financière gagnée par cette mesure s'ajoute à d'autres efforts d'économies qui nous permettent de maintenir et d'améliorer autant que possible les services, les voiries et le patrimoine mobilier du village.

Un programme de modernisation de l'éclairage public sera mis en œuvre en 2024 en partenariat avec la FDEL (syndicat public de l'énergie du département) pour réduire drastiquement les coûts de ce service public. Nous avons un plan de modernisation des points lumineux qui met la priorité des zones éclairées sur les aires marchandes et de loisirs, les écoles, les aires de stationnement, dans des plages horaires adaptées à la fréquentation réelles par le public....

J.L. B.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zéro
GASPILLAGE

Je jette moins, JE COMPOSTE !



Photo non contractuelle
PA1-F-37 - Janvier 2019



Bon de commande KIT COMPOSTAGE

Conditions d'acquisition : un seul kit par foyer, résider dans le Lot ou sur ces communes aveyronnaises : Asprières, Balaguier-d'Olt, Capdenac-Gare, Causse-et-Diège, Salvagnac-Cajarc et Sonnac.

Mode de paiement : uniquement par chèque

Composition du kit : 1 composteur de 320 l (à monter soi-même), 1 tige aératrice, 1 seau de 10 l, 1 guide du compostage domestique.

NOM, Prénom : _____

Commune : □ □ □ □ _____

Livraison souhaitée sur la déchetterie de : _____

Délai de livraison : environ 4 semaines

Numéro de téléphone : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ (impératif info livraison)

Envoyer un chèque de 20 € à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** accompagné de ce coupon au **SYDED du Lot, les Matalines 46150 CATUS**.

Signature : _____

Le ____ / ____ / ____ ,

à _____



ATTRACTIVITE de LIMOGNE en Quercy

Le projet de hameau léger fait son chemin.

Les personnes intéressées pour une installation sur l'espace créé sont invitées à se faire connaître à la Mairie ou sur le site <https://hameaux-legers.org/projets/limogne-en-quercy> ou sur les deux en même temps

L'inscription sur ce site ou à la mairie permettra aux intéressés d'être invités à une rencontre prévue les 23 et 24 mars 2024. Retenez bien cette date. Une offre innovante pour répondre à la demande...

Le chemin de Saint Jacques de Compostelle toujours plus fréquenté. Les dernières données fournies par l'agence française des chemins de Compostelle fait état de 14390 passages à Limogne en Quercy, (+23%) confirmant ainsi les chiffres dont nous faisons état récemment sur le 1^{er} semestre 2023.

M.O-M.

Nous accueillons de nouveaux arrivants et lecteurs du Gazouillis. Bienvenue à eux.

Les vitrines de Noël à l'honneur



Le travail des commerçants est reconnu par tous et singulièrement par la municipalité. Lors des Vœux du Maire, Isabelle Escudier et Michel Ortalo-Magné

ont remis le diplôme de la plus belle vitrine de Noël à Alain de Saegher (*ci-dessus*), coiffeur Siz'O

et ont voulu souligner le rôle d'animatrice et aussi la vitrine de Sylvie Morel Bassoul (*ci-contre*) en remettant un diplôme à chacun.

Merci à eux.

C'était le dimanche 14 janvier à 11 h 30 à la Halle



L'état civil 2023

Naissances : 3 Cantou-Léveillé Raoul : 9 avril
Delbès- Pourcel : Jade 1^{er} juillet
Gay-Couty Ines : 4 août

Mariages : 3

Manguy Alicia et Simon Tristan ;
Lamary Emmanuelle et Marsan Loïc ;
Ben Ali Zohra et Radenac Denis.

Décès : 16

Passebosc Georges 96 ans
Costes Gisèle née Tison 91 ans
Miquel Jeanne née Rigouste 97 ans
Lasalle Roseline née Loqué 88 ans
Bouyssi Raymond 95 ans
Valat Raymond 96 ans
Feltz Jean Paul 76 ans
Godon Marie Christine 44 ans
Pouzoulet Suzanne née Frontil 102 ans
Verkin Franck 61 ans
Séval Clément 85 ans
Colonges Raymonde née Cagnac 92 ans
Colon Marie-Rose née Delluc 88 ans
Guyochet Joseph 77 ans
Singlande Marie Louise née Colonges 100ans
Delfour Robin 16 ans
Salvan Monique née Carnajac 82 ans
Blaquié Claude née Maurel 91 ans

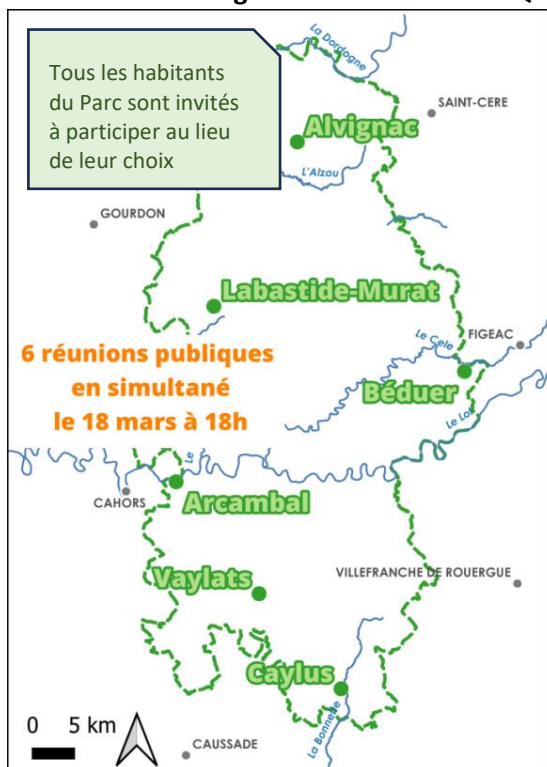
Madame la Préfète en visite de chantier.



Madame Claire Raulin, préfète du Lot, est venue le 30 janvier sur le chantier du site Santé-habitat. Elle était accompagnée de Madame Adeline Bard, Secrétaire Générale. L'occasion pour l'équipe municipale de faire le point sur les autres projets en cours : hameau léger et parcours de mobilité dans le bourg. Jean Claude Sauvier Président de la CCPLL était du déplacement. L'occasion pour lui de confirmer l'intérêt de la communauté de communes pour le lot « Santé » inclus dans le projet.

Des informations importantes à noter sur l'agenda des limognais

Réunions de révision de la charte Parc Naturel Régional des Causses du Quercy



Réunion publique

le jeudi 21 mars à 20h à la Halle

Objet : information sur l'adressage, attribution d'un nom à diverses rues, chemins et autres ; informations diverses sur la vie de la commune.



Justice et médiation

Les permanences du conciliateur de justice ont lieu à la Mairie de Limogne en Quercy les après midi des dates suivantes :

23 février, 29 mars, 31 mai, 28 juin.

Rendez vous obligatoires à prendre en Mairie.

PLUI : le moment de réagir arrive

Les dates de l'enquête publique sont fixées et les permanences des commissaires enquêteurs prévues les **lundi 25 mars de 14 h à 17 h et lundi 29 avril de 9 h à 12 h**, à la Mairie de Limogne en Quercy.



« On dit que... »

des nouvelles à la pelle et à la pioche !

On dit que... il est possible de suivre l'activité économique, sociale, culturelle et touristique sur les adresses suivantes : <https://www.intramuros.org/limogneenquercy> mais aussi sur <http://www.mairie-limoqne.fr/>

et sur Facebook : <https://www.facebook.com/communedelimoqne>

On dit que... les travaux du pôle de santé-habitat ont bien avancé. Le terrassement est terminé depuis la mi-janvier. La pose des réseaux est quasiment terminée.

On dit que... des travaux de réfection de chaussée de la rue de Mas de Litre sont décidés. De la route de Vidailles jusqu'au Chemin des crêtes car la SAUR prévoit aussi des travaux de réfection de la ligne d'eau potable depuis le Mas de Pachot, jusqu'au réservoir de Pech de Laze, on attendra pour refaire le haut.

On dit que... la population de Limogne a augmenté. Vrai ; elle est passée de 781 à 815 habitants au dernier recensement pour Janvier 2021.

On dit que... les véhicules traversent le village à trop grande vitesse. Vrai et malgré les radars « pédagogiques ». Mais la pédagogie ne suffit pas. Alors, on va poser des chicanes pour la sécurité de tous.

On dit que... les requêtes à propos du PLUI peuvent être déposées sur un registre dématérialisé, sur une adresse mail, sur un registre papier disponible à la mairie après le 25 mars, par courrier au président de la CCPLL ou auprès du commissaire enquêteur lors d'une permanence en mairie.

On dit que ... le « Département du Lot et Lot Habitat ont conclu un pacte territorial de l'habitat social afin de donner une orientation durable et équilibrée au développement de l'offre en logement social du Lot ». Les projets doivent être situés hors des pôles urbains principaux (Cahors, Pradines et Figeac) ou être sobres sur le plan foncier (rénovation de bâti préexistant ou être innovants... Les 10 logements prévus à Limogne-en-Quercy sont intégrés à ce programme. Lot Habitat reçoit une subvention de 150 000 euros pour ce projet. Merci qui ?

On dit que ... la municipalité lance un projet de champ photovoltaïque. Modeste et original et participatif. On en parle lors d'une réunion spéciale ouverte à tous, prévue le 10 avril à 20 h à la Halle. On le note dès aujourd'hui sur l'agenda.

Signé : L'oreille interne

Le Gazouillis de Limogne en Quercy, est aussi sur le site : www.mairie-limogneenquercy.fr. Utilisez le QR code affiché à la mairie et chez vos commerçants pour le lire ou le transférer.

Dir. de la publication : Jean Claude Vialette. Rédaction : Benoît Conte, M. Ortalo-Magné, Photos M.O-M. & B.G. 15/02/2024